**5ème Concours International de piano**

**Véra Lautard-Chevtchenko**

**(du 25 juin au 8 juillet 2014, à Ekaterinbourg, RUSSIE)**

**CONDITIONS DE PARTICIPATION\***

**1. Modalités d’inscription**

1.1. Les participants au Concours sont répartis en deux catégories d’âge :

* ***JUNIORS*** (moins de 19 ans ou 18 ans révolus).
* ***ADULTES*** (19 ans et plus). Aucun plafond d’âge n’est fixé.

1.2. Au préalable, chaque candidat doit déposer une demande de participation et passer une présélection.

La demande complète de participation doit être adressée avant le 10 avril 2014 à l’adresse suivante : Rossia, 119180, Moskva, ul. Bolshaya Polyanka, dom 23, str. 3 (Moscou, RUSSIE). Le tampon de la poste faisant foi. La demande de participation doit comporter les documents suivants :

- une photocopie du passeport (ou du certificat de naissance) ;

- deux photos 13 x 18 de bonne qualité, sur papier brillant, datées de 2014 au plus tard et reproductibles de manière polygraphique ;

* un certificat de scolarité indiquant le nom de l’établissement d’enseignement spécial, secondaire ou supérieur, l’année d’études et quelques informations sur l’enseignant principal ;
* un enregistrement vidéo (sur disque compact) qui réponde aux critères suivants :
* il ne doit comporter aucun montage ou manipulation technique ;
* son contenu doit correspondre aux conditions du programme de présélection :

***ADULTES***

* il doit comporter uniquement des œuvres pour piano solo :
* un morceau de sonate classique ;
* une étude de virtuosité ;
* une œuvre d’un compositeur français ;
* durée totale maximale de l’enregistrement : 35 minutes

***JUNIORS***

* une œuvre choisie dans le programme du premier ou du deuxième tour du Concours ;
* durée totale maximale de l’enregistrement : 20 minutes ;
* le disque compact doit comporter les renseignements suivants :
* nom et prénom du candidat ;
* nom des œuvres dans l’ordre de leur enregistrement ;
* chronométrage
* et date d’enregistrement.

1

La demande de participation avec toutes les annexes nécessaires peut également être envoyée sous forme électronique à l’adresse suivante : lotar2012@gmail.com

formats acceptés des fichiers graphiques : jpg, gif, png

formats acceptés des fichiers textes : pdf, doc, rtf, txt

formats acceptés des fichiers comprimés : zip

formats acceptés des fichiers vidéo : swf, flv, mpg

formats acceptés des fichiers audio : mp3

1.3. L’admission des candidats se fera sur la base de l’écoute des enregistrements vidéo et sera communiquée au plus tard le 20 avril 2014 par le Comité d’organisation. Tous les candidats acceptés recevront une invitation officielle du Comité d’organisation avec les dates officielles du Concours.

1.4. Les dossiers incomplets ou envoyés en retard ne pourront être pris en compte.

**2. Modalités de déroulement du Concours**

1. Les invitations aux candidats sélectionnés seront envoyées le 15 mai 2014 au plus tard.
2. Pour obtenir un visa russe, les candidats étrangers devront s’adresser au Consulat de Russie de leur pays dès réception de l’invitation officielle du Comité d’organisation.
3. Tous les candidats présélectionnés sont tenus de communiquer au Comité d’organisation la date, l’heure et le lieu de leur arrivée, le numéro du vol ou du train et de la voiture, et ceci avant le 20 juin 2014 au plus tard.
4. Structure du Concours :

• Le Concours ***JUNIOR*** se déroulera en deux tours :

- deux épreuves en solo.

• Le Concours ***ADULTE*** se déroulera en trois tours :

- deux épreuves en solo et une épreuve finale avec orchestre.

Toutes les auditions se feront en public. Toutes les interprétations doivent se faire de mémoire.

1. Au maximum 6 candidats ***JUNIORS*** et 12 candidats ***ADULTES*** seront retenus pour le deuxième tour, seulement 6 adultes resteront en finale.
2. L’ordre de passage des candidats est tiré au sort avant le début du premier tour, il est valable pour toute la durée du Concours. Tous les participants doivent assister à la réunion d’information qui se tiendra après le tirage au sort, la veille du premier tour.
3. Aucune modification du programme annoncé par les participants n’est admise.

2

**3. Conditions financières**

1. A leur arrivée sur le lieu du Concours, les participants ***ADULTES*** seront tenus de verser un droit d’admission équivalent à 100 dollars américains (sur la base du dernier taux de change établi par la Banque centrale de Russie). C’est une condition nécessaire pour être admis aux auditions de Concours. Les participants ***JUNIORS*** seront dispensés de verser le droit d’admission.
2. En cas de refus ou de renoncement de la candidature, les documents, les enregistrements et les droits d’admission ne seront pas restitués.
3. Les lauréats ***ADULTES*** s’engagent à participer gratuitement au concert de clôture.

Les participants ne recevront pas d’honoraires pour leurs interprétations lors du Concours ni pour toute utilisation ultérieure qui pourrait être faite des enregistrements ou de leur diffusion. Les droits sur les enregistrements audio et vidéo, comme sur la diffusion télévisée ou radiophonique des performances des participants, appartiennent au Comité d’organisation.

3.5. Le Comité d’organisation prend en charge :

* l’hébergement et la restauration des participants dès leur arrivée, à partir de la date prévue par l’invitation ;
* la mise à disposition de classes pour travailler (au moins cinq heures par jour) et une séance de répétition avant chaque tour, sur la scène où se déroulera le troisième tour du Concours ***ADULTES***.
1. Le Comité d’organisation ne souscrit aucun type d’assurance pour les candidats qui s’en chargent eux-mêmes.
2. L’inscription au Concours implique que le candidat accepte en totalité les présentes conditions.

**4. Prix**

4.1. Le Comité d’organisation du Concours International de piano Véra Lautard-Chevtchenko décide des prix suivants :

***JUNIORS :***

* Premier prix : 1 500 $ (mille cinq cents dollars américains)
* Deuxième prix : 1 200 $ (mille deux cents dollars américains)
* Troisième prix : 1 000 $ (mille dollars américains)

***ADULTES :***

* Premier prix : 10 000 $ (dix mille dollars américains)
* Deuxième prix : 7 500 $ (sept mille cinq cents dollars américains)
* Troisième prix : 5 000 $ (cinq mille dollars américains)
1. Le jury du Concours se réserve le droit de ne pas attribuer un des prix ou de les partager.
2. Les décisions du jury sont définitives et sans appel.

4.4. Les prix seront payés en roubles, sur la base du dernier taux de change établi par la Banque centrale de Russie.

3

**PROGRAMME**

***JUNIORS :***

**Premier tour**

La durée de l’interprétation ne doit pas excéder 20 minutes.

1. Un prélude et une fugue de l’un des auteurs suivants : Bach, Taneïev ou Chostakovitch.
2. Czerny : une étude de l’opus 740.
3. Une étude de l’un des auteurs suivants : Chopin, Liszt, Scriabine ou Rachmaninov.
4. Une pièce d’un compositeur français du XIXème ou du XXème siècle.

**Deuxième tour**

La durée de l’interprétation ne doit pas excéder 30 minutes.

1. Une sonate classique de Mozart, Beethoven ou Schubert (1ère partie).
2. Une pièce romantique d’un auteur d’Europe occidentale.
3. Une œuvre d’un compositeur du pays d’origine du participant et postérieure à 1960.

***ADULTES :***

**Premier tour**

* La durée de l’interprétation ne doit pas excéder 45 minutes, pauses entre les morceaux comprises. Le programme peut inclure des œuvres enregistrées pour la présélection.
* Le contenu du programme et son agencement sont laissés au choix du participant. Il doit seulement comporter des œuvres de styles différents parmi lesquelles figureront des compositions marquantes du répertoire pour piano.
* Aucune composition personnelle du participant ne peut faire partie de son programme.

**Deuxième tour**

* La durée d’interprétation peut atteindre 60 minutes, pauses entre les morceaux incluses (le participant peut faire une pause de 3 à 5 minutes).
* Le programme doit inclure des œuvres de styles différents, dont deux œuvres majeures ou une œuvre majeure et une œuvre moyenne et une composition postérieure à 1960.
* Le candidat peut interpréter une œuvre de sa composition.
* Le programme ne doit pas comporter d’œuvres interprétées lors du premier tour.

4

**Troisième tour : finale**

Chaque finaliste interprétera deux concertos pour piano (l’un du groupe A, l’autre du groupe B) accompagné d’un orchestre symphonique. L’orchestre et son chef seront indiqués dans l’invitation.

***Groupe A :***

1. Mozart : un des concertos pour piano (excepté KV. 37, 39, 40, 41 et 107)
2. Beethoven :
* Concerto n° 1 en do majeur, op. 15
* Concerto n° 2 en si bémol majeur, op. 19
* Concerto n° 3 en do mineur, op. 37
* Concerto n° 4 en sol majeur, op. 58
* Concerto n° 5 en mi bémol majeur, op. 73

***Groupe B :***

1. Chopin : Concerto n° 1 en mi mineur, op. 11.
2. Liszt : Concerto n° 2 en la majeur.
3. Brahms : Concerto n° 1 en ré mineur, op. 15.
4. Saint-Saëns : Concerto n° 2 en sol mineur, op. 22.
5. Grieg : Concerto en la mineur.
6. Tchaïkovski : Concerto n° 2 en sol majeur, op. 44.
7. Rachmaninov : Concerto n° 1 en fa dièse mineur, op. 1.
8. Scriabine : Concerto en fa dièse mineur.
9. Prokofiev : Concerto n° 3 en do majeur, op. 26.
10. Ravel : Concerto en sol majeur.

\* Les modifications éventuelles dans les conditions de participation sont possibles

5